

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Développement de l'Enfant Inc.	Numéro de permis 1049001	Date d'inspection Le 15 mai 2023	
Nom de l'établissement Garderie La Découverte Centre de développement de l'enfant		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.
- L'administrateur est titulaire d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou possède une formation équivalente.
- Les dossiers financiers sont tenus et complets.
- Discussion avec la directrice afin de comprendre et bien utiliser les fiches de médicaments.
À la suite de notre rencontre, nous avons pris le temps de répondre aux questions de l'administratrice.
Les éducatrices semblent calmes et à l'écoute des enfants.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 mai 2023

Date

original signé par
Sylvianne Arsenault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 mai 2023

Date